

Transition écologique

La Communauté d'agglomération Sophia Antipolis s'est engagée dans le programme TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE, de l'ADEME, avec le label CLIMAT – AIR – ENERGIE !

L'agglomération intègre ainsi une démarche volontaire distinguant son engagement et s'inscrit dans un processus d'amélioration continue.



Avec le label Climat-Air-Energie, les communes et les intercommunalités sont évaluées sur la base d'un référentiel européen sur leurs compétences propres dans les 6 domaines impactant les consommations d'énergie, les émissions de CO2 et la qualité de l'air :

- › La planification territoriale,
- › Le patrimoine,
- › L'approvisionnement énergétique, eau et assainissement,
- › La mobilité,
- › L'organisation interne,
- › La communication et la coopération.

À ce jour, 226 collectivités françaises sont engagées dans le processus (touchant près de 25 millions d'habitants).

Elle constitue une incitation pour les politiques publiques à œuvrer plus en profondeur dans la prise en compte du changement climatique.

Cette démarche alimentera le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) valant Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la CASA.

Calendrier

L'Agglomération s'est engagée fin 2021 dans la labellisation.

L'arrêt du SCOT valant PCAET permettra de déposer une demande de labellisation Climat-Air-Energie. Ce label s'obtient pour 4 ans après passage devant une commission qui évalue le niveau d'avancement de la collectivité.

<https://www.agglo-sophiaantipolis.fr/vivre-et-habiter/evoluer-dans-son-environnement/agir-durablement/transition-ecologique?>

